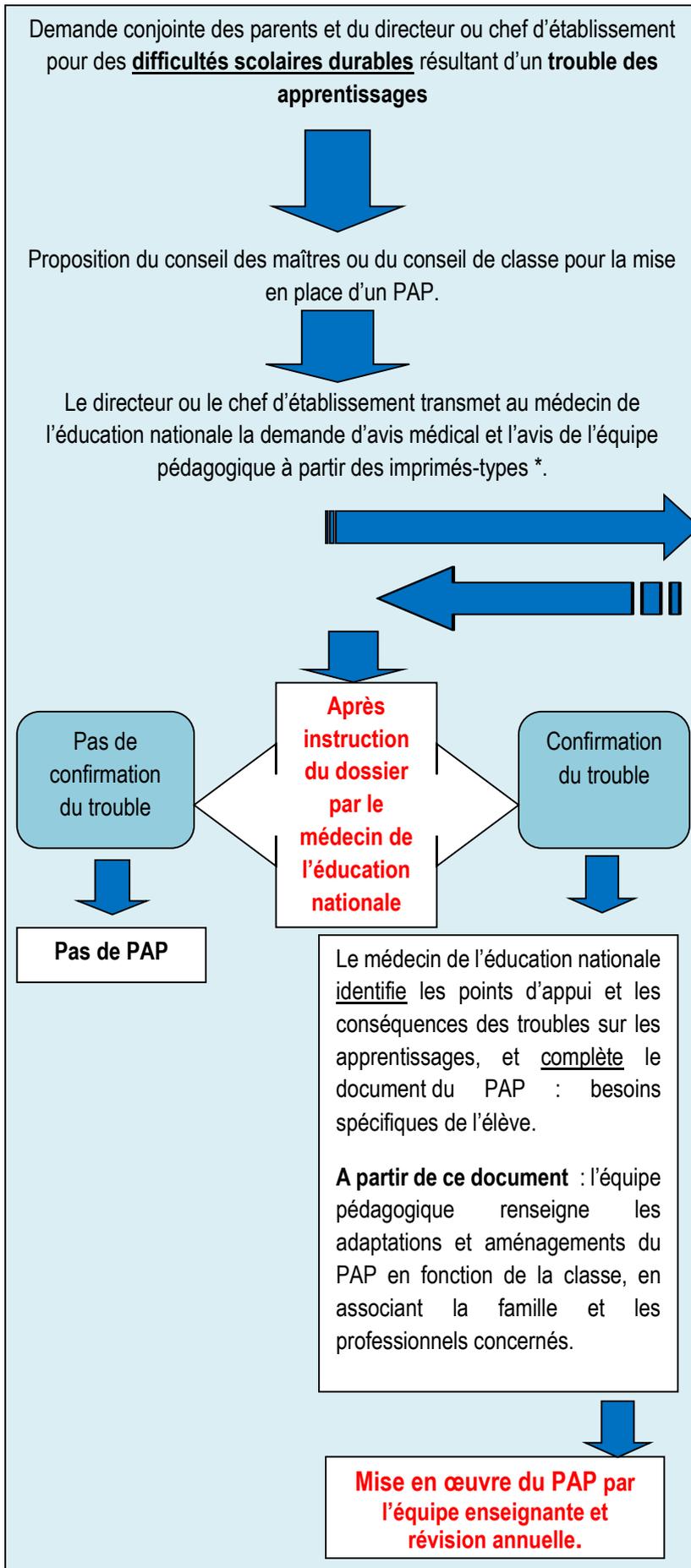


# Procédure préalable à la mise en place d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

En application de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ; circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015 relative au plan d'accompagnement personnalisé.



## Constitution du dossier par les parents après contact téléphonique avec le médecin de l'éducation nationale :

Selon le secteur :  
CMS Brive : Dr Conjeaud  
CMS Tulle : Dr Blavignac

### Éléments scolaires :

- Évaluations, contrôles des connaissances :  
bulletins scolaires de l'année en cours et de l'année précédente ou livret personnel de compétences
- Exemples de productions
- PPRE le cas échéant

### Éléments paramédicaux nécessaires selon les besoins :

- Bilan orthophonique étalonné et /ou
- Bilan psychomoteur étalonné et/ou
- Bilan psychométrique et/ ou
- Autres (selon nécessité) ....

**Éléments médicaux** : examen clinique et sensoriel réalisé par un médecin libéral ou par le médecin de l'éducation nationale.

## Instruction du dossier par le médecin de l'éducation nationale

\* Imprimés sur le site de la DSDEN 19